

# SOCIALISTES

Journal du PS Suisse  
92 · Novembre 2018  
AZB 3001 Berne



VOIRS  
ICES?



NON À L'ESPIONNAGE  
DES ASSURÉ-E-S  
LE 25 NOVEMBRE 2018



LA SUISSE  
RÉSISTE.

NON

À L'INITIATIVE ANTI-DROITS HUMAINS



## La Suisse résiste

Une nouvelle initiative de l'UDC sera soumise au peuple le 25 novembre prochain. Après Trump, Poutine ou encore Erdogan, voilà que les droits humains pourraient être remis en cause ! Analyse par Manuel Tornare, conseiller national (GE) et membre de la Commission de politique extérieure (CPE-N). Page 7

### UNE SURVEILLANCE DISPROPORTIONNÉE

Rebecca Ruiz, conseillère nationale (VD) et membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, reviendra sur l'objet soumis au verdict populaire le 25 novembre prochain. Page 6

### UN BEAU DÉFI DÉMOCRATIQUE

Le 25 novembre prochain, le canton du Valais élira sa Constituante. La population, à la surprise générale et malgré l'opposition des partis majoritaires, donnait mandat à une Constituante de réécrire le texte fondamental, datant de 1907, pour le vieux pays. Interview de Barbara Lanthemann, présidente du PS Valais romand. Page 8

## L'IMAGE DU MOIS



Les conseillers nationaux Manuel Tornare (GE), Mathias Reynard (VS) et Martin Naef (ZH).

Le 25 septembre dernier, l'initiative parlementaire du conseiller national Mathias Reynard (VS) contre l'homophobie et la transphobie a été largement acceptée au Conseil national par 118 voix contre 60 et 5 abstentions. Si elle est acceptée en décembre par le Conseil des États, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre figureront aux côtés de la norme antiraciste dans le Code pénal. Les insultes ou agressions basées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pourront à l'avenir être poursuivies comme telles, avec facteur aggravant.

## LE CAPITALISME EXPLIQUÉ À MA PETITE-FILLE

« Le capitalisme domine désormais la planète. Les sociétés transcontinentales défient les États et les institutions internationales, piétinent le bien commun, délocalisent leur production où bon leur semble pour maximiser leurs profits, n'hésitant pas à tirer avantage du travail des enfants esclaves dans les pays du tiers-monde. Résultat : sous l'empire de ce capitalisme mondialisé, plus d'un milliard d'êtres humains voient leur vie broyée par la misère, les inégalités s'accroissent comme jamais, la planète s'épuise, la déprime s'empare des populations, les replis identitaires s'aggravent sous l'effet de la dictature du marché. »

Le capitalisme est un danger mortel pour l'homme, à cause de la surproduction et de la monopolisation des plus grandes richesses au profit de quelques-uns. Dans nos démocraties, le pouvoir appartient au capital financier globalisé. Les oligarchies, c'est-à-dire les grandes banques ou les présidences de sociétés multinationales, et leurs exécutants, les lobbyistes, dominent l'économie avec, pour seule stratégie, la maximisation du profit dans le laps de temps le plus court, et souvent à n'importe quel prix humain.

Mais ce n'est pas pour autant une fatalité, c'est à nous de nous battre pour voir la fin du capitalisme financier. Si nous ne pouvons pas le réguler, nous devons l'abattre. Le réchauffement climatique et la nouvelle conscience écologique pourraient être une opportunité pour détruire le capitalisme.

*Rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation (2000–2008), Jean Ziegler est actuellement vice-président du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Son livre « Le capitalisme expliqué à ma petite fille » explique comment rompre avec ce système et l'ordre cannibale qu'il impose au monde (conformément aux statuts du PS Suisse, art. 13).*



Jean Ziegler, Seuil, EAN 978-2021397222, ISBN 202139722X, 160 pages.



## Se moquer vertement de la démocratie directe

Reprendre des citations d'élu-e-s ou ancienne-s élu-e-s sans leur consentement est une approche limite. Cependant, le faire dans du matériel de propagande (difficile de le qualifier différemment) pour une initiative s'attaquant frontalement aux droits humains en citant... Micheline Calmy-Rey, farouche opposante, cela relève franchement de la malhonnêteté intellectuelle. Le tout est naturellement, au vu des moyens faramineux et totalement opaques de l'UDC, distribué en tout-ménage national. L'UDC semble aux abois : après la courte victoire de leur initiative contre l'immigration de masse en 2014, la population a eu tout loisir de constater les effets dramatiques de ce type d'initiative et le fait que ce parti populiste était bien loin de la réalité entre le moment où il mène campagne et toutes les difficultés engendrées par leurs initiatives, lorsque celles-ci passent la rampe des urnes.

Depuis cette « victoire », les échecs se suivent et se ressemblent pour l'UDC : initiative de mise en œuvre (58,9 % de non), No-Billag (71,6 % de rejet) et, espérons-le prochainement, l'initiative dite d'autodétermination (mais surtout, in fine, anti-droits humains).

D'aucuns argueront que le PS n'a guère fait mieux en son temps, sur récupération de citations du camp adverse, et force est de constater que raison doit leur être donnée. Différence majeure, malgré tout : après les récriminations des concernés, les citations en question n'ont plus été utilisées. Par ailleurs, contrairement à l'UDC qui s'entête en prétendant avoir raison de le faire, le PS n'hésite pas à procéder à son mea culpa, pour une méthode jamais réutilisée à ce jour, et ce... depuis 2010.

Quoiqu'il en soit, une seule attitude à retenir aujourd'hui : mobiliser pour faire chuter cette initiative nauséabonde et dangereuse.

Gaël Bourgeois, rédacteur en chef

## Un bilan dévastateur



Michael Sorg, co-secrétaire général du PS Suisse

Le Conseil national est composé de 200 sièges. 101 d'entre eux sont aux mains de l'UDC et du PLR, constituant ainsi une majorité de droite ; et même une majorité très nette si l'on y ajoute les alliés bourgeois que sont le PDC, le PBD et les Verts/libéraux. Voyons ce que cette majorité de droite a « réalisé » depuis 2015. Les cinq thèmes les plus importants pour la population, selon le baromètre électoral de la SSR, en sont les meilleurs exemples.

La plus grande préoccupation des citoyen-ne-s est l'augmentation des primes d'assurance-maladie. Cela n'intéresse pas la majorité de droite, car, pour elle, l'augmentation des coûts de la santé se traduit avant tout par une augmentation des bénéficiaires des caisses d'assurance-maladie et des hôpitaux privés, sachant que ses représentant-e-s administrent, contre arguments sonnants et trèsbuchants, ces entreprises.

Vient ensuite la réforme de la prévoyance vieillesse. Ici, la majorité de droite a coulé la réforme « prévoyance vieillesse 2020 », sans même tenter de présenter l'ébauche d'une autre solution crédible et possédant des réelles chances devant le peuple.

L'immigration suit en 3e position. Seule la gauche peut montrer des succès dans ce domaine : Naturalisation de la 3e génération (initiative Ada Marra), révision de la loi sur l'asile, rejet de l'initiative de mise en œuvre. De plus, la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution n'a

été possible que grâce au soutien de cette même gauche.

Juste après cela, c'est le réchauffement climatique qui est cité comme quatrième préoccupation de la population. Dans ce domaine, on atteint des sommets. Le PLR se complait dans sa politique passive et l'UDC nie tout simplement les changements climatiques.

Enfin, nos relations avec l'UE ressemblent à un grand champ de bataille, pour lequel le conseiller fédéral Ignazio Cassis porte une responsabilité loin d'être négligeable. Quant à l'UDC son implication n'a jamais été constructive sur la question et elle n'entend pas changer de cap.

Conclusion : le bilan de la majorité de droite est pour le moins peu reluisant. Nous faisons face à une législature perdue. Le seul grand projet que la droite ait réussi à faire passer au Parlement a été la RIE III – avant d'être très sèchement désavouée dans les urnes. La politique de la majorité de droite n'est pas soutenue par la population. La loi des plus forts, que la droite célèbre au Palais fédéral, signifie l'immobilisme ou la régression pour notre pays.

C'est pourquoi nous devons renverser cette majorité de droite lors des élections de 2019. Notre pays ne supportera pas une autre législature perdue. Les projets à venir dans les domaines de la santé, de la politique climatique, du marché du travail ou de l'égalité des genres sont trop urgents pour pouvoir être, une fois encore, retardés.

### IMPRESSUM

Editeur PS Suisse, Theaterplatz 4, 3001 Berne  
Tél. 031 329 69 69, Fax 031 329 69 70, info@socialistes.ch  
Rédaction Gaël Bourgeois, Pauline Schneider  
Production Atelier Bläuer, Berne

# LA SUISSE RÉSISTE.



NON À L'INITIATIVE ANTI-DROITS HUMAINS

## Remettre en question les droits humains ?

**CE 25 NOVEMBRE PROCHAIN, NOUS SERONS AMENÉ-E-S À VOTER SUR L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE DE L'UDC, INTITULÉE « LE DROIT SUISSE AU LIEU DE JUGES ÉTRANGERS (INITIATIVE POUR L'AUTODÉTERMINATION) ». CETTE DERNIÈRE, SI ELLE EST ACCEPTÉE, ENTEND FAIRE PRIMER LA CONSTITUTION FÉDÉRALE SUR LE DROIT INTERNATIONAL.**

En plus d'être fondamentalement dangereuse pour notre démocratie, cette initiative nous priverait d'une protection juridique et judiciaire dont nous bénéficions toutes et tous : les droits humains.

Chaque individu dispose de ces droits, en raison de sa qualité d'être humain.

Ils sont variés et nous protègent, les États veillant à ce qu'ils soient garantis. Ils sont recensés dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), que la Suisse a ratifiée il y a quarante ans. La CEDH veille à ce que chaque individu, qui verrait ses droits bafoués ou remis en question, puisse, une fois les voies de recours nationales épuisées, déposer une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH). En Suisse, il n'existe pas de juridiction nous protégeant si une loi fédérale viole nos droits humains fondamentaux. C'est là le rôle de la CEDH, comme l'indique l'article 190 de la Constitution.

L'UDC veut donc, de manière détournée, résilier cette convention, et, si leur initiative est acceptée, tout prétexte sera bon pour la dénoncer et isoler la Suisse. Ce jeu dangereux, joué par les initié-e-s, nous démontre une fois de plus la fascination qu'exerce des Erdogan, Trump ou Poutine sur les cadres dirigeants de l'UDC !

En plus de leur langage xénophobe et mensonger, les responsables de l'UDC omettent volontairement de dire que ce ne sont pas des juges étrangers qui prennent des décisions pour la Suisse, mais des juges de la CrEDH, que nous avons élu-e-s !

Nous faisons partie de la CEDH depuis 1974, et de tous les cas portés devant la CrEDH, seul 1,5 % ont été jugés comme une violation de la Convention. Les initié-e-s mettent en péril nos droits fondamentaux en ne se fondant sur aucune preuve tangible d'abus de pouvoir de la CEDH.

Nous devons refuser de calquer notre justice sur celle de pays totalitaires et liberticides. L'UDC et sa politique, alimentée par les peurs et l'anxiété, ne doivent pas nous influencer et nous faire renoncer à des droits garantissant une protection sans frontière. En période de crise mondiale, la remise en question des droits humains peut survenir rapidement, sapant nos libertés, et la Suisse n'est pas à l'abri de telles dérives.

Ces droits, pourtant inscrits dans la Constitution, peuvent être affaiblis à tout moment, par le Parlement, par des initiatives populaires ou encore par des jugements de tribunaux. L'histoire nous montre que la Suisse a déjà eu besoin de la Cour par le passé : pour les victimes de l'amiante demandant réparation ou encore pour le droit à la liberté pour les personnes détenues sans procès dans les années 1980, pour ne citer que ceux-là.

La Suisse ne doit pas se battre pour continuer à faire respecter les lois de la CEDH en tant que pays, mais en tant qu'ensemble d'individus, c'est primordial. Refusons cette initiative qui place le droit suisse en dessus des droits humains défendus par la CEDH, et nie la contribution de cette dernière pour un système juridique plus juste et plus moderne : droit de vote des femmes, indépendance des

tribunaux, protection contre la détention arbitraire, et bien d'autres encore.

Le 25 novembre, refusons de prendre le risque de voir nos droits humains menacés. L'UDC ne fait pas uniquement preuve de nationalisme obtus, mais également d'irresponsabilité en s'attaquant de la sorte à une convention nous protégeant toutes et tous. Si cette initiative est acceptée, c'est l'intégrité et la sécurité de la Suisse qui seront remises en question.

À vous de juger ...

*Manuel Tornare, conseiller national (GE)*

### L'ESSENTIEL EN BREF

Le 25 novembre, nous voterons sur l'initiative dite « d'autodétermination » de l'UDC. Cette initiative vise à faire primer le droit suisse sur le droit international. Cela signifie que les autorités se verraient obligées d'adapter les traités internationaux qui seraient contraires à la Constitution ou, cas échéant, de les dénoncer.

Le PS Suisse rejette vivement cette initiative. Si cette dernière est acceptée, il en résulterait une attaque frontale envers la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). La Suisse en fait partie depuis 1974, et son utilité a été démontrée de nombreuses fois. Elle protège nos droits fondamentaux contre l'arbitraire de l'État. De plus, nous ne sommes pas mis en danger par des juges « étrangers », mais représentés à la CEDH par des juges que nous avons nous-mêmes élu-e-s et qui veillent à protéger nos droits humains.

[www.non-en-novembre.ch](http://www.non-en-novembre.ch)



« Cette initiative repose sur une fausse conception de la démocratie. »

## SIX QUESTIONS À HELEN KELLER, JUGE À LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le 25 novembre, nous voterons sur l'initiative anti-droits humains et la loi sur la surveillance assuré-e-s. Est-ce une coïncidence, qu'en ce moment, deux des lois qui protègent les droits fondamentaux des citoyen-ne-s soient remises en question? Si non, voyez-vous une raison à cela?

Les droits fondamentaux sont à nouveau de plus en plus remis en question aujourd'hui. Après la Seconde Guerre mondiale, la prise de conscience de l'importance des droits fondamentaux a été forte. Aujourd'hui, cette conscience collective tend à décliner.

« Il aurait été plus honnête que la question de l'initiative soit : « Êtes-vous favorable à ce que la Suisse mette fin à la CEDH ? » »

Le nom officiel de l'initiative de lutte contre les droits de l'homme est « l'initiative pour l'autodétermination ». Selon l'UDC, cette « autodétermination » de la Suisse est menacée par les traités internationaux. Partagez-vous cette analyse? Pourquoi (pas)? La Suisse décide elle-même des traités internationaux auxquels elle participe et de ceux auxquels elle ne participe pas. Des accords de droit international sont nécessaires, par exemple, pour la communication transfrontalière ou pour le fonctionnement d'un réseau commercial. Les traités internationaux permettent à la Suisse de rester capable d'agir sur le plan international. Avec l'initiative dite « d'autodétermination », la Suisse perd cependant sa bonne réputation de partenaire contractuel fiable. Imaginez le scénario suivant: La Suisse a négocié avec succès un accord sur la protection des investissements, mais devra le résilier dans un court laps de temps, car une contradiction avec la Constitution fédérale apparaît. La prochaine fois, notre partenaire contractuel examinera attentivement s'il doit encore investir en Suisse.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, la plupart des défis politiques de nature internationale et des traités internationaux sont donc un instrument central d'autodétermination et de codétermination.

Que se passera-t-il exactement, si l'initiative anti-droits humains est acceptée, pour les relations à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et à la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH)? Une interprétation « stricte » conduirait en fait à une exclusion. Avec une interprétation « plus douce », la Suisse pourrait « si nécessaire » reconsidérer sa position. Même avec l'interprétation douce, on peut supposer que les initiateurs jouent avec la résiliation de nombreux contrats, également dans d'autres domaines. Il aurait été plus honnête si la question de l'initiative avait été: « Êtes-vous favorable à ce que la Suisse mette fin à ses accords avec la CEDH? ». Toutefois, cela n'a pas été fait parce que les initiant-e-s savaient qu'une telle proposition n'aurait eu aucune chance. Au lieu d'attaquer directement la CEDH, les initiateurs s'en prennent à l'ensemble du droit international. Les conséquences sont considérables. Les partisans de l'initiative tentent de créer un climat hostile à l'encontre des « juges étrangers », mais en réalité ne font que lier les mains de nos propres juges fédéraux.

« La Cour fédérale ne peut déterminer si nos lois violent les droits fondamentaux de la Constitution. »

Quel serait l'impact concret pour chaque citoyen-ne si l'initiative était acceptée?

Cela dépend des traités internationaux auxquels il faudrait mettre fin. Si, par exemple, la Suisse devait se retirer des accords de l'OMC en raison d'une contradiction avec la Constitution fédérale, cela aurait un impact sur nos relations commerciales, et donc éventuelle-

ment, sur l'emploi local. Si les traités bilatéraux devaient être résiliés, nous serions isolés en Europe, ce qui pourrait, par exemple, affecter les prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Pourquoi avons-nous encore besoin de la Cour européenne des droits de l'homme? Nos droits fondamentaux ne sont-ils pas protégés par la Constitution suisse?

En fait, nos droits fondamentaux sont inscrits à la fois dans la Constitution fédérale et dans la CEDH. Toutefois, le Tribunal fédéral ne peut pas vérifier si nos lois violent les droits fondamentaux de la Constitution. Mais, les juges de Lausanne peuvent vérifier si les garanties minimales de la CEDH sont respectées. Si cette initiative était acceptée, la Cour fédérale ne serait plus en mesure d'appliquer la CEDH conséquence de l'initiative. Les mains de nos juges seraient donc liées et la protection de nos droits fondamentaux serait par conséquent affaiblie et remise en question.

Pourquoi les initiateurs veulent-ils se débarrasser de la CEDH ou rendre son applicabilité impossible?

Ces dernières années, l'UDC a présenté à plusieurs reprises des initiatives populaires allant à l'encontre de nos droits fondamentaux. La CEDH garantit une protection minimale des droits fondamentaux et est donc une épine dans le pied des initiateurs. On oublie parfois que la démocratie ne signifie pas seulement des décisions à la majorité, mais aussi la protection des minorités et des droits fondamentaux. Par exemple, il ne serait pas démocratique que 51 % de la population suisse se prononce en faveur de privation du droit de vote du Tessin. L'initiative repose donc sur une fausse conception de la démocratie.

Helen Keller est juge à la Cour européenne des droits de l'homme et professeur de droit public, de droit européen et de droit international à l'Université de Zurich.



NON À UNE BASE LÉGALE DISPROPORTIONNÉE QUI BAFQUE LES PRINCIPES DE NOTRE ÉTAT DE DROIT

# Une surveillance disproportionnée

**LA LUTTE CONTRE LES ABUS DANS LE DOMAINE DES ASSURANCES SOCIALES DOIT ÊTRE POSSIBLE. ELLE EST MÊME NÉCESSAIRE POUR LA CRÉDIBILITÉ DE NOTRE SYSTÈME SOCIAL. LES CITOYENS ADHÈRENT EN EFFET À CE SYSTÈME S'IL EXISTE DES RÈGLES ET S'ILS PARTAGENT LA CONVICTON QU'ELLES SERONT RESPECTÉES ET QU'ELLES S'APPLIQUERONT UNIFORMÉMENT À TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI BÉNÉFICIENT DE PRESTATIONS. CETTE PREMIÈRE PRÉCISION PARAÎT INDISPENSABLE POUR RÉPONDRE À CELLES ET CEUX QUI AFFIRMENT DANS CETTE CAMPAGNE QUE LES RÉFÉRENDAIRES S'OPPOSENT PAR PRINCIPE À LA CRÉATION D'UNE BASE LÉGALE POUR LA SURVEILLANCE OU PRÉTENDUMENT POUR ÉVITER DE COMBATTRE LES FRAUDES AUX ASSURANCES SOCIALES.**

Des contrôles doivent être possibles, des surveillances également, si un certain nombre de conditions sont remplies. Or le projet adopté par les Chambres sur lequel nous nous prononcerons le 25 novembre prochain est non seulement le fruit d'un intense et inacceptable lobbying exercé par les assurances auprès de la majorité bourgeoise, mais il constitue aussi un travail bâclé. Pour quelles raisons ?

Tout d'abord, la loi est imprécise et laisse une grande marge de manœuvre aux assureurs pour décider d'enclencher des observations secrètes puisque le texte dit que « l'assureur peut observer secrètement un assuré s'il dispose d'indices concrets laissant présumer qu'un assuré perçoit ou tente de percevoir indûment des prestations. »

Les indices concrets en question ne sont en rien définis, ni d'ailleurs les circonstances dans lesquelles les surveillances pourront être menées. Ainsi, on peut se demander si, à l'avenir, un bénéficiaire d'une rente AI pour motifs psychiatriques pourra s'attendre à être surveillé parce qu'il aurait refait le crépi de son logement.

Deuxième point discutable, le projet prévoit des surveillances lorsque d'autres mesures d'investigation seraient « excessivement difficiles. » Cette expression plutôt vague donnera une marge d'appréciation extrêmement large aux assureurs, subjective, qui pourra mener à des surveillances abu-

sives puisqu'on pourrait imaginer qu'un assureur fasse le choix de la surveillance pour des raisons de coûts ou pour épargner du temps au gestionnaire du dossier en charge d'un cas donné qui sera ainsi épargné de mener des tâches de recherches qui seront par conséquent effectuées par un détective ou par une firme privée.

Autre problème: l'introduction d'instruments très invasifs pour surveiller. Des traceurs GPS, des drones ou d'autres systèmes pour géolocaliser seront en effet utilisables à l'avenir alors que, jusqu'à maintenant, on n'utilisait a priori des appareils photo et des caméras.

Dernier élément (et non des moindres), on introduit pour la première fois des surveillances secrètes en dehors du droit pénal. Concrètement, une personne soupçonnée de fraude à l'assurance-accidents par exemple pourra en effet être observée chez elle si son appartement, jardin ou balcon est visible depuis la rue, et cela sans autorisation préalable d'un juge. Dans la même configuration, un potentiel criminel, pédophile ou terroriste ne pourra lui être observé de cette façon par la police ou les services de renseignement qu'avec l'obtention préalable d'un accord judiciaire. Cet exemple illustre bien la disproportion à laquelle on fait face.

La nécessité de légiférer ne justifie pas de jeter le soupçon sur les assuré-e-s que

nous sommes toutes et tous ni d'autoriser le recours à tous les moyens techniques imaginables. Rappelons que jusqu'ici, dans un cas sur trois, en raison d'allégations ou de dénonciations inexactes, la surveillance n'établissait pas de fraude du tout. Si le Parlement a cédé une fois encore à l'influence pernicieuse des assureurs, il revient désormais aux citoyennes et citoyens de leur dire stop en combattant la loi sur la surveillance qui pourra être avantageusement remplacée par un projet plus raisonnable.

*Rebecca Ruiz, conseillère nationale (VD)*

## L'ESSENTIEL EN BREF

La nouvelle loi sur la surveillance des assuré-e-s voudrait donner aux assureurs la possibilité d'engager des détectives, afin de surveiller tous les assuré-e-s. Ces espions privés bénéficieraient de plus de droits et de moyens que la police ou le service de renseignement de la Confédération lors de leurs activités préventives.

Un référendum contre cette loi a abouti cet été, et nous pourrions donc nous exprimer le 25 novembre. Refusons une loi qui s'attaque à nos droits fondamentaux et à notre sphère privée, et qui met en place plus de moyens pour surveiller de potentielles fraudes à l'assurance qu'à la surveillance de terroristes potentiels. Il ne s'agit naturellement pas de défendre les personnes qui trichent, mais bien de garder une certaine proportionnalité, notamment face aux fraudeuses et fraudeurs du fisc qui, aujourd'hui encore, ne sont pas traqués avec le même zèle.

[www.non-en-novembre.ch](http://www.non-en-novembre.ch)

# Initiative 99 % : relevons le défi !

**LE PS SOUTIENT L'INITIATIVE 99 % DE LA JS SUISSE – ET S'EN FÉLICITE : L'INITIATIVE PROPOSE D'IMPOSER PLUS ÉQUITABLEMENT LES REVENUS DU CAPITAL ET, AINSI, DE SOULAGER LES 99 % DE LA POPULATION QUI DOIVENT TRAVAILLER POUR PERCEVOIR LEUR REVENU. MAIS, AFIN QUE LES 100 000 SIGNATURES SOIENT RÉCOLTÉES, UN EFFORT DOIT ENCORE ÊTRE FOURNI, AUSSI ET SURTOUT DE NOTRE PART. C'EST POURQUOI JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR SIGNER ET FAIRE SIGNER CETTE INITIATIVE QUE VOUS POUVEZ TROUVER SOUS [WWW.99POURCENT.CH](http://WWW.99POURCENT.CH).**

Aujourd'hui, beaucoup de salarié-e-s suisses n'ont pas assez d'argent pour vivre. L'explosion des primes d'assurance-maladie et la hausse des loyers déchirent les portefeuilles. Les plus riches n'ont pas de soucis financiers: ils détiennent 40% de la fortune totale de la Suisse. Les revenus qu'ils perçoivent grâce à leurs capitaux – sans lever le petit doigt – les rendent encore plus riches.



Christian Levrat,  
président du PS Suisse

C'est là qu'intervient l'initiative 99 %: elle veut imposer les revenus du capital, tels que les intérêts ou les dividendes, qui dépasseraient un certain montant exonéré d'impôt – par exemple 100 000 francs par an – une fois et demi plus que les revenus du travail. L'argent qui en résultera servira à réduire l'impôt sur le revenu des personnes à faible ou moyen revenu.

L'initiative garantit ainsi une répartition plus équitable de la richesse en Suisse. Parce que pendant que le vendeur, la contremaître, la policière ou le designer indépendant travaillent toutes et tous pour gagner leur vie, les super riches laissent leur argent travailler pour eux. Mais l'argent ne travaille pas: les gains d'intérêt, les dividendes ou les gains en capital sur les biens immobiliers doivent être gagnés grâce à nous.

« L'initiative garantit ainsi une répartition plus équitable de la richesse en Suisse. »

La Suisse est précurseuse en matière de concurrence fiscale, tant au niveau international qu'intercantonal. Avec le projet de loi RFFA, nous proposons des mesures à ce sujet, mais ce n'est évidemment pas suffisant. L'initiative 99 % va plus loin: elle réduit la fuite des capitaux à l'étranger. Et ainsi, pour la première fois, une harmonisation partielle de l'imposition des revenus du capital entre les cantons est mise en place.

Cependant, tous ces scénarios ne sont encore que des vœux pour l'avenir. L'initiative n'a pas encore vu le jour. 100 000 signatures ne se trouvent pas toutes seules. Sans effort, il n'y a pas de justice sociale; et c'est notre rôle, en tant que PS, d'en faire plus encore. Par conséquent: soutenez l'initiative! Chaque signature est une signature en faveur d'une politique fiscale plus juste.



## INFORMATION

Retrouvez toutes les informations sous [www.99pourcent.ch](http://www.99pourcent.ch).

# Une vision d'avenir pour le Valais

**ALORS QUE LE PDC ET L'UDC S'OPPOSAIENT À UNE RÉVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION VALAISANNE, LE PEUPLE EN A DÉCIDÉ TOUT AUTREMENT. PRÈS DE 75 % DES VOTANT-E-S ONT EXIGÉ UNE RÉVISION DE LA CONSTITUTION DE ... 1907 ! UNE CONSTITUANTE SERA DONC ÉLUE LE 25 NOVEMBRE PROCHAIN ET DISPOSERA DE QUATRE ANS POUR RÉVISER LE TEXTE FONDAMENTAL DU « VIEUX PAYS ». SOCIALISTES EST ALLÉ À LA RENCONTRE DE BARBARA LANTHEMANN, PRÉSIDENTE DU PS VALAIS ROMAND, À UN MOINS D'UN MOIS DE CETTE IMPORTANTE ÉCHÉANCE.**

Une des craintes du Parti socialiste était que cette élection ne se termine par un « Grand Conseil bis ». Comment le PS Valais romand a-t-il procédé pour éviter que cela ne se produise ?

Nous avons lancé un appel après la votation cantonale en mars 2018 et avons surtout ouvert nos listes aux sympathisant-e-s de gauche. Plus de 100 personnes ont répondu à cet appel.

Et cette « Gauche citoyenne » représente un nombre important de candidat-e-s ?

Oui, sur les 76 candidat-e-s romands aujourd'hui confirmés, on retrouve plus de 30 citoyennes et citoyens de la société civile qui ne sont pas membres du PSVR, soit près de 40 % de nos candidat-e-s !

**« Nous voulons écrire un texte qui place le Valais sur les rails du progrès, de l'avenir. »**

Du coup, comment as-tu procédé pour intégrer ces candidat-e-s dans la campagne, mais également, par exemple, pour la rédaction de la plateforme électorale ?

Nous avons mis en place dix groupes de travail avec toutes les personnes qui s'étaient annoncées et qui ont formulé des propositions sur des thèmes comme la formation et l'éducation, les droits fondamentaux, la politique de la jeunesse et la politique des seniors, l'économie, l'environnement, la santé, etc. Nous avons ensuite publié ces propositions sur une plateforme que l'on trouve sur le site créé pour l'occasion.

Une Constitution, au final, ça reste des grands principes, mais quels sont les enjeux pour le PS ?

Nous voulons écrire un texte qui place le Valais sur les rails du progrès, de l'avenir. Nous voulons donner une impulsion vers l'ouverture et la solidarité. Nous voulons redessiner ce canton pour permettre une transition vers une vision différente et novatrice.

Et le Parti socialiste et la Gauche citoyenne ont choisi de se baser sur quels thèmes ?

Pour la campagne, nous avons décidé de miser surtout sur la santé, l'éducation et le tourisme. Ce sont là trois défis essentiels pour l'avenir du canton.

Comment expliquer cet engouement pour cette élection, alors même que la recherche de candidat-e-s n'est pas toujours chose aisée pour certaines fonctions ?

Il souffle en Valais un vent de renouveau, nous l'avons remarqué lors des dernières élections cantonales en mars. La population a plébiscité la révision de la Constitution par une Constituante, malgré l'opposition des partis conservateurs UDC et PDC. De nombreuses personnes ont envie de s'investir pour ce projet, parce qu'il représente une opportunité unique de définir les contours de ce canton pour les années à venir.

## FICHE TECHNIQUE

25 novembre 2018, 130 sièges à repourvoir  
Système de « double proportionnelle »,  
656 candidat-e-s au total, 76 candidat-e-s  
PS & GC dans le Valais romand, CHF 80 000.-  
de budget, [www.constituante-psvr.ch](http://www.constituante-psvr.ch)





# Quand la recherche d'économies vire à l'obsession ...

**ALORS QUE LES ESTIMATIONS RELATIVES AU RÉSULTAT DES COMPTES 2018 DE LA CONFÉDÉRATION LAISSENT APPARAÎTRE UN EXCÉDENT PROBABLE DE PLUS DE 2,3 MILLIARDS DE FRANCS, LE CONSEIL FÉDÉRAL VIENT DE TRANSMETTRE AU PARLEMENT SON PROJET DE BUDGET POUR 2019.**

Celui-ci prévoit déjà un excédent de recettes de 1,3 milliard de francs... et ce montant est certainement sous-évalué, comme chaque année! Ce qui est pour le moins choquant, c'est que dans le même temps, le Gouvernement prévoit aussi des coupes dans les moyens financiers destinés à la formation et aux institutions de recherche. Au total, les moyens prévus pour le domaine des EPF, les universités, les hautes écoles spécialisées, la formation professionnelle, le Fonds national suisse, Innosuisse et les Académies suisses des sciences seraient réduits d'environ 128 millions de francs par rapport aux décisions de financement prises par le Parlement dans le cadre du Message formation, recherche et innovation (FRI) 2017-2020 et aux planifications qui en découlent.

En 2016, lors des débats relatifs à ce Message, puis face au Programme de stabilisation des finances fédérales qui a suivi, le Parlement a voulu fixer des priorités stratégiques, faire de vrais choix politiques... en redonnant plus de moyens que prévu initialement par le Conseil fédéral au domaine FRI. L'intention était très clairement de



Jacques-André Maire,  
conseiller national (NE)

fixer des montants permettant de répondre aux principaux besoins pour les quatre années concernées par le message... Cette approche devrait permettre d'éviter ainsi les phénomènes de «*Stop and Go*»; ces coups d'arrêt trop souvent imposés ces dernières années et qui nuisent à la continuité des projets de FRI, pourtant déterminants pour l'avenir des jeunes et de notre économie.

Or, le Budget 2019 du Conseil fédéral prévoit de nouvelles mesures d'économies injustifiées et ces coupes transversales touchent tous les secteurs du domaine FRI!

Le Parlement se prononcera sur le budget 2019 de la Confédération pendant la session d'hiver 2018, d'ici là, nous devons nous battre pour que les moyens prévus dans le Message FRI soient rétablis étant donné que la situation financière de la Confédération le permet aisément.

Nous ne comprenons pas l'entêtement des représentants de la majorité politique du Conseil fédéral qui veut absolument appliquer de façon dogmatique les mécanismes de frein à l'endettement... sans utiliser les possibilités, pourtant prévues

dans les bases légales, telles que, par exemple, la création d'un fonds de fluctuation dans le domaine FRI... Le gouvernement a choisi de consacrer tous les excédents (plus de 24 milliards, au total, ces 15 dernières années!) à l'amortissement de la dette, déjà très faible en comparaison internationale et dont la charge d'intérêts est actuellement historiquement faible!

Ce véritable entêtement amène le Conseil fédéral à prendre des décisions encore plus incompréhensibles et choquantes comme, par exemple, les coupes dans les moyens consacrés à la prévention de la pauvreté!

Alors que plus de 7% de la population suisse vit sous le seuil de pauvreté: 616 000 personnes dont 108 000 enfants et 141 000 working poors, le gouvernement a décidé de sabrer dans le budget du programme de prévention en le ramenant à 500 000 francs par an jusqu'en 2024 alors qu'il était jusqu'ici de 2,2 millions de francs par an. Une telle mesure est vraiment indécente dans un pays qui compte parmi les plus riches du monde!

Dans le même temps, les milieux qui cautionnent ce genre d'économies acceptent sans hésiter les crédits du programme d'armement à hauteur de plusieurs centaines de millions par an. Décidément, les priorités politiques de la majorité de droite laissent pantois...

Ces quelques éléments doivent nous motiver à nous engager sans compter dans les mois à venir pour que les partis qui préconisent des mesures aussi aberrantes perdent de leur influence suite aux élections fédérales d'octobre 2019!

« Nous ne comprenons pas l'entêtement du Conseil fédéral sur les questions budgétaires. »



# Le double jeu de la Suisse

Les discussions tournant autour de l'exportation du matériel de guerre ne sont pas nouvelles en Suisse. Il y a déjà plus de dix ans, un débat concernant le renforcement de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG), lancé par les groupes verts et socialistes, avait été mené au Parlement pour conclure, en mars 2007, qu'aucun changement n'était nécessaire. Quelques mois plus tard, le Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA) lançait son initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre». Dans un contexte mondial où le commerce des armes était très présent, le Conseil fédéral, puis le Conseil des États avaient balayé l'initiative avant que cette dernière ne soit refusée par 68,2% des Suisses en votation populaire. Le Conseil fédéral a alors proposé d'autres mesures et lignes rouges, qu'il n'a pas tardé à oublier.

En juin de cette année, en effet, le Conseil fédéral a décidé d'assouplir l'ordonnance sur le matériel de guerre. Ce faisant, l'exportation de matériel de guerre vers les pays en guerre civile serait autorisée, dans le but évident de soutenir l'industrie de l'armement. Ironie du sort, à peine quelques jours plus tard, l'initiative «Pour une interdiction du finance-

ment des producteurs de matériel de guerre», lancée par le GSsA et soutenue par une quarantaine d'organisations, dont le PS Suisse, a été déposée à la Chancellerie fédérale. L'initiative vise à interdire le financement des producteurs de matériel de guerre par la place financière helvétique. En effet, la Suisse, en participant à ce commerce, se rend complice de guerres qui font chaque année des millions d'exilés et de victimes dans les pays concernés.

La lutte contre le commerce du matériel de guerre n'est pas terminée et, suite à la décision du Conseil fédéral d'assouplir l'ordonnance sur l'exportation de matériel de guerre, une Alliance, constituée de plusieurs organisations, a décidé de lancer «l'initiative contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile», aussi appelée «l'initiative de rectification». Il est temps d'arrêter de voir dans l'exportation d'armes une source de profit et de se rendre compte que les armes ne sont pas un matériel lambda, mais qu'elles sont conçues pour tuer et que ce sont souvent des civils, de tout âge, qui en sont les principales victimes.

Les discussions sur l'assouplissement de l'exportation du matériel de guerre se poursuivent au Parlement,



Brigitte Crottaz,  
conseillère nationale VD

et, le 26 septembre 2018, le Conseil national a adopté une motion visant à transférer la compétence en matière d'autorisation d'exportations d'armes du Conseil fédéral au Parlement. Cela signifie que les changements dans la pratique d'exportation d'armes pourraient dès lors faire l'objet d'un référendum, lancé par la population. Si cette motion est acceptée, la droite sera contrainte, avant d'annoncer de nouvelles mesures, de tenir compte de l'avis de la population dont les réactions négatives ont été nombreuses lors de la décision du Conseil fédéral en juin dernier.

La Suisse joue depuis trop longtemps un double jeu dangereux, prônant d'une part sa neutralité dans sa politique extérieure, mais alimentant d'autre part divers conflits mondiaux. Elle ne doit plus entretenir les conflits qu'elle contribue à résoudre diplomatiquement. Le PS Suisse soutiendra sans réserve «l'initiative contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile», si cette dernière est lancée par une grande Alliance de partis et associations.





Un appel à rejoindre la Garde civile bâloise, fondée en 1918 à la veille de la Grève générale.

# Les « Citoyens en colère » de 1918

**VERS LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, LE NOMBRE DE CITOYENS VIOLENTS AUGMENTA EN SUISSE. ILS VOULAIENT PROTÉGER LA SUISSE DE LA « RÉVOLUTION BOLCHEVIK » AU TRAVERS D'UNE DÉFENSE CITOYENNE.**

On ne peut rien reprocher aux citoyen-ne-s d'État, qui résolvent respectueusement leurs divergences d'opinions. Les « citoyens fâchés », en revanche, représentent une menace lorsqu'ils deviennent socialement acceptables et s'ils sont, de plus, armés. Avec l'accroissement de la misère sociale et l'intensification des tensions politiques vers la fin de la Première Guerre mondiale, le nombre de citoyens violents a augmenté non seulement dans les pays en guerre, mais également dans les pays neutres, comme la Suisse.

## La peur de la « Révolution bolchevik »

Ce nouveau type de « citoyen » se considérait comme une « résistance civique », qui voyait l'ordre politique et social existant menacé par les « Bolcheviks ». En octobre 1917, ces derniers prirent le pouvoir en Russie et commencèrent à éliminer leurs opposant-e-s. Ces citoyens suscitèrent alors la crainte généralisée que cette révolution ne s'étende à la Suisse. Ainsi, les personnes insatisfaites, manifestantes et violentes, étaient qualifiées

de « bolcheviks », et les gens n'hésitaient pas à faire de faux rapports.

## La défense civique comme troisième force de l'ordre public

Les « Citoyens fâchés » accusaient les dirigeants de faiblesse et avaient recours à l'auto-assistance. Ils fondèrent la milice civique, qui représentait une nouvelle force de l'ordre. Le principe constitutionnel du monopole de l'État sur l'usage de la force et la neutralité du pouvoir ont sérieusement été remis en question par des milices politiquement partiales. Deux initiatives populaires virent le jour au printemps 1919 : la première « initiative d'aliénation » de l'histoire suisse et l'initiative de « détention préventive » immédiate des citoyens suisses qui semblaient mettre en danger la sécurité intérieure du pays.

*Andreas Thürer est un historien à la retraite. Il prône une Suisse cosmopolite et sociale et un traitement respectueux des minorités en Suisse et à l'étranger.*

## CHIFFRE DU MOIS

# 53 %

des citoyen-ne-s suisses refuseraient, selon le dernier sondage Tamedia, l'initiative anti-droits humains de l'UDC. En cas d'acceptation, cette nouvelle loi placerait le droit suisse en dessus du droit international, isolerait la Suisse et mettrait en péril nos droits fondamentaux. Ce premier résultat est encourageant, mais rien n'est gagné ! Mobilisons nos entourages à aller voter, et rejetons cette initiative dangereuse.

# 30 %

des citoyen-ne-s suisses refuseraient également la loi sur la surveillance des assuré-e-s. Si cette loi est acceptée, les assurances disposeraient de moyens plus larges pour surveiller leurs assuré-e-s que n'en disposent la police ou les services de renseignement dans la lutte antiterroriste. Refusons d'être traités en criminel-le-s : le 25 novembre, allons toutes et tous voter !

## LE RÉSULTAT DU MOIS

# 107

C'est le nombre de parlementaires du Conseil national, sur 194, qui ont accepté l'entrée en matière sur la loi sur l'égalité. Une loi qui fait écho à celle votée il y a 22 ans et qui n'a toujours pas apporté une réelle égalité salariale. Malgré cette entrée en matière du bout des lèvres, la droite bourgeoise refuse que des contrôles, pourtant minimes, soient effectués dans les entreprises de moins de 100 collaborateurs et que les entreprises fautives soient sanctionnées.

**Le PS est à la recherche pour la période du 29 avril au 2 octobre 2019**

# **PLUSIEURS ANIMATEURS / ANIMATRICES DE CAMPAGNE POUR LA CAMPAGNE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019 (60 – 80 %)**

## **LIEU DE TRAVAIL**

Différents cantons romands et alémaniques.

## **TON DOMAINE DE RESPONSABILITÉ**

En tant qu'animateur/animatrice de campagne, tu es responsable de l'organisation et du soutien du travail bénévole dans ton canton d'activité, dans le cadre de la campagne de base nationale du PS Suisse. L'objectif de la campagne de base est l'implication conséquente et systématique des membres du parti et des autres volontaires dans la campagne électorale. Ce concept a fait ses preuves lors des élections de 2015 et a depuis été développé dans plus de 100 campagnes cantonales et locales. Les militants locaux\* sont décisifs pour la mise en œuvre de la campagne.

## **TON PROFIL**

- Tu disposes d'un bon sens de l'organisation et tu es capable de travailler sous pression.
- Tu gardes toujours la vue d'ensemble et assumes volontiers la responsabilité des grands projets.
- Tu travailles de manière très fiable, indépendante et systématique.
- Tu as de bonnes aptitudes à la communication et tu as le sens de l'esprit d'équipe.
- Tu es motivé-e à travailler avec des bénévoles et tu as de l'expérience dans ce domaine.
- Tu es flexible et tu n'as aucun problème avec des horaires de travail inhabituels et parfois une charge de travail élevée.
- Tu possèdes des compétences informatiques de base (traitement de texte et applications web simples).
- Tu connais et partages les objectifs et les valeurs de la social-démocratie.

Une expérience dans l'organisation d'événements, les élections et les campagnes électorales et/ou la politique des partis ainsi que des compétences informatiques avancées (Excel, bases de données, graphiques, vidéo, programmation etc.) sont également des atouts. Idéalement, vous devriez avoir un permis de conduire.

## **NOUS OFFRONS**

Nous offrons un travail varié et passionnant avec des bénévoles dans le cadre d'un projet innovant, une ambiance de travail agréable, une équipe motivée, des conditions de travail et des prestations sociales appropriées. Barbara Lanthemann (barbara.lanthemann@pssuisse.ch), responsable du recrutement pour la campagne de base auprès du PS Suisse, se tient à ta disposition pour tout renseignement complémentaire. Envoie ta candidature accompagnée des documents habituels sous forme électronique (document PDF) à [bewerbungen@spschweiz.ch](mailto:bewerbungen@spschweiz.ch) avant le 30 novembre 2019.

